DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-289 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

OBJET:
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
AUX
ASSOCIATIONS ET
ANNULATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE DU : 5 DECEMBRE 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT, Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelvne

GUILHEM.

Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD, Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER, Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents: Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire: Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2024 une subvention de :

- 5 500 € pour l'association Badminton Club Castelnaudary
- 440 € pour la CFTC
- 6 100 € pour Aéro Passion

S'agissant d'une faute de frappe, Monsieur le Maire propose d'une part, à la demande de la Direction Gestionnaire :

Pour le Badminton Club Castelnaudary, de réduire la subvention votée et versée de 500 € et ainsi la ramener à 5 000 €

Pour la CFTC, de réduire la subvention votée et versée de 40 € et ainsi la ramener à 400 € Concernant l'association Aéro Passion, les pièces justificatives nécessaires au versement n'ayant pas été fournies, Monsieur le Maire propose, à la demande de la Direction Gestionnaire, l'annulation de la subvention.

D'autre part, il propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux Associations :

- « Comité d'Organisation de la Fête du cassoulet » (Mise à dispo. de personnels) pour un montant de 9 756 €
- « Club Nautique » (Mise à dispo. de personnels) pour un montant de 7 882 €
- « FJEP Hand Ball » (Achat de maillots) pour un montant de 500 €
- « COC » (Augmentation Licenciés) pour un montant de 5 000 €
- « AVEN 11 » (Achat drapeau) pour un montant de 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE sa proposition,

AUTORISE les versements et réductions des subventions détaillés ci-dessus.

ET PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2024 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çastelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres :

Mme GIRAL Hélène n'a pas pris part au vote pour la subvention du Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet.

Mme CHABERT Sabine n'a pas pris part au vote pour la subvention du Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet,

Mme GAIANI Audrey n'a pas pris part au vote pour la subvention le Club nautique.

Ampliation faite le 2000.

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 2000.

Par publication le

Par **Le Directeur Général des Services**

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 011-211100763-20241211-DB2024289-DE